

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

28 MARS 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 28 MARS 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement) | 3 |
| 1.1 | Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Carte blanche de ministres socialistes concernant les règles budgétaires européennes» | 3 |
| 1.2 | Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Campagne contre le racisme organisée par la Coalition NAPAR» | 5 |
| 1.3 | Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État d'avancement du chantier des sanitaires dans les écoles» | 7 |
| 1.4 | Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «École de la maréchalerie» | 8 |
| 1.5 | Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Rénovation des salles de sport en Fédération Wallonie-Bruxelles» | 9 |
| 1.6 | Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Rapport final sur l'état des infrastructures scolaires» | 12 |
| 2 | Ordre des travaux | 15 |

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Carte blanche de ministres socialistes concernant les règles budgétaires européennes»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, le 10 mars 2022, vous avez cosigné, avec six autres ministres membres du PS, une carte blanche dans le journal «*L’Écho*». Dans celle-ci, vous demandez, entre autres, la révision des règles budgétaires européennes pour permettre davantage d’investissements publics et donner plus de marge de manœuvre budgétaire aux États membres de l’Union européenne, notamment dans le cadre de la transition écologique.

Vous réclamez pour cela que les États membres puissent définir leurs trajectoires budgétaires «en fonction des circonstances économiques et sociales propres à chacun», mais aussi que les investissements dans la transition climatique et dans des domaines sociaux tels que la santé, l’enseignement et la petite enfance soient «soutenus au niveau national par un traitement différencié au sein du nouveau corpus de règles».

Avez-vous déjà plaidé auprès des autres ministres du gouvernement pour que la Communauté française défende cette position devant le gouvernement fédéral, afin que ce dernier porte ces revendications au niveau européen? Qu’entendez-vous précisément par «un traitement différencié» pour les investissements sociaux et climatiques? Comment cela pourrait-il se concrétiser en Communauté française, afin de lui donner les moyens d’investissement ambitieux dont elle a besoin?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, avant d’être ministre, je reste militant et je sais donc qu’il est important d’exprimer son ressenti. Je sais que ce dossier vous préoccupe également et je vous rappelle donc l’importance de ce débat sur l’évolution des règles budgétaires.

Celles-ci ont été créées avec le Traité de Maastricht, en prévision de l’introduction de l’euro. Elles ont ensuite été modifiées à plusieurs reprises, notamment au début de la dernière décennie, à la suite de la crise des dettes souveraines. Ces règles encadrent depuis de nombreuses années la conduite de nos finances publiques

avec l'objectif de faire converger les économies des États membres européens – et plus particulièrement les États de la zone euro – et d'ainsi élaborer et renforcer notre union sur les plans économique et monétaire.

Si l'objectif de convergence et de renforcement de l'Union européenne est compréhensible, force est de constater que des erreurs ont été commises par le passé. Alors que nous nous relevions à peine de la crise financière de 2008, le renforcement de la discipline budgétaire au début de la dernière décennie s'est révélé contre-productif. D'autant plus que, dans le même temps, les États-Unis relançaient leur économie avec un plan d'investissement de plusieurs milliards de dollars. L'histoire est connue et cette erreur n'a heureusement pas été reproduite par l'Union européenne après la crise économique qui a succédé à celle de la Covid-19. Non seulement les États membres ont été autorisés à «laisser filer» leur déficit et les règles budgétaires européennes ont été suspendues, mais l'Union européenne a également lancé un Plan de relance pour l'Europe, dépassant pour ce faire un tabou et empruntant massivement sur les marchés financiers.

Voilà en condensé l'état de la situation en ce début d'année, alors que l'évaluation des règles budgétaires figure également à l'agenda de la Commission européenne dans les prochains mois.

Comme je l'ai précisé il y a quelques semaines en réponse à une question de M. Antoine, cette évaluation ne découle pas directement de la crise de la Covid-19: elle était prévue de longue date. Cette question devrait donc revenir régulièrement dans l'actualité tout au long de l'année. À ce jour, la Belgique n'a toujours pas pris position formellement dans ce débat et ladite question a d'ailleurs été abordée dans le cadre de la préparation de la dernière conférence interministérielle Finances et Budget (CIM Finances et Budget), il y a une quinzaine de jours. Le cabinet du ministre des Finances devrait prochainement prendre contact avec les différentes entités afin de recueillir les diverses positions en la matière.

Le ministre des Finances fait toutefois preuve de prudence dans ce dossier. Il est vrai qu'au vu de la composition des différents pouvoirs exécutifs du pays, il sera probablement difficile d'aboutir à une position belge ambitieuse. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des prochaines rencontres entre les ministres du Budget et des Finances, notamment en vue de la préparation du prochain programme de stabilité.

Dans ce contexte, l'objectif de notre carte blanche était de susciter le débat et de proposer des évolutions qui nous paraissaient nécessaires dans le contexte budgétaire. Un traitement différencié des problématiques budgétaires par État membre consisterait à ne plus appliquer des seuils identiques pour tous en termes d'endettement et de déficit, car ceux-ci ne constituent pas un indicateur fiable de la soutenabilité financière d'un pays. Il faut bien comprendre que deux pays peuvent avoir un endettement supérieur à 100 % du produit intérieur brut (PIB) et être confrontés à des enjeux de soutenabilité tout à fait différents. C'est le message

que nous avons voulu faire passer à travers cette carte blanche. Outre la stabilité financière, les États membres souhaitent atteindre des objectifs en termes sociaux et de transition énergétique. Pour ce faire, les investissements publics et les réformes sont déterminants et doivent être pris en considération dans le cadre de l'évaluation de la politique budgétaire.

L'introduction de critères d'évaluation plus larges quant à la qualité des dépenses d'un État pour juger de sa politique budgétaire devrait permettre de ne plus systématiquement faire du désendettement une priorité. Bien entendu, la dette d'un État ne peut croître à l'infini et doit être maîtrisée, mais le déficit peut aussi avoir certaines vertus lorsqu'il permet des investissements essentiels pour l'avenir. J'ai eu l'occasion d'en parler ici lors de nos débats budgétaires.

Outre dans l'action des États membres, rappelons enfin que l'Union européenne a également un rôle à jouer dans la transition. En ce sens, la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pourrait constituer une étape d'une politique européenne d'investissement ambitieuse. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre de nos travaux.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, le débat que vous avez lancé a effectivement toute son importance. Pour faire des investissements sociaux et climatiques une priorité, il faut que les règles d'austérité européennes soient revues. La Communauté française est bien placée pour le savoir. Cependant, nous ne viendrons pas si facilement à bout de l'idéologie de l'austérité qui règne pour le moment à l'Union européenne et dans certains des partis présents au sein des différentes majorités en Belgique. Je vous souhaite donc de poursuivre votre engagement militant dans ce dossier sur lequel nous aurons certainement l'occasion de revenir.

1.2 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Campagne contre le racisme organisée par la Coalition NAPAR»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Le racisme se manifeste malheureusement dans toutes les ramifications de notre société. Il est nécessaire d'établir un cadre légal à la hauteur du problème, d'autant plus que le phénomène est en augmentation à l'échelle mondiale. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Belgique ne sont pas épargnées par le phénomène. Aujourd'hui plus que jamais, les inégalités et les discriminations auxquelles sont confrontées certaines personnes doivent être au cœur des priorités, des préoccupations et des actions politiques.

La Coalition NAPAR a déjà interpellé les parlementaires de tous les niveaux de pouvoir à ce sujet. Le 1^{er} mars, elle a lancé une campagne intitulée «*#21DaysAgainstRacism*». Pendant 21 jours, un membre de cette coalition a témoigné, sur les réseaux sociaux notamment, de la nécessité de disposer d'un ambitieux plan d'action interfédéral contre le racisme. Par ces déclarations, la Coalition NAPAR a voulu sensibiliser l'ensemble de la société belge aux conséquences du racisme

structurel, qui est à la fois systémique et institutionnel. Au-delà des injures personnelles, des discriminations existent dans le fonctionnement même de la société, par rapport au logement ou à l'emploi, par exemple. Nimat Bennacer, juriste au Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) et coordinatrice de la Coalition NAPAR, appelle d'ailleurs les responsables politiques à assumer leurs responsabilités dans la lutte contre le racisme. Elle estime que les campagnes de communication, l'octroi de subventions et autres financements de projets ne suffisent plus et plaide pour des actions de lutte structurelles.

Monsieur le Ministre, quelles sont les avancées concernant l'élaboration d'un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme, sachant que des blocages subsistent du côté du gouvernement flamand? Comment envisagez-vous de faire inscrire ce point à l'agenda de la conférence interministérielle (CIM) contre le racisme? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle être plus active dans ce cadre? Disposez-vous déjà d'informations sur les axes des futures actions coordonnées? Pourriez-vous également nous expliquer le nouveau dispositif de sensibilisation des jeunes à la prévention et à la lutte contre le racisme par le biais des services d'aide en milieu ouvert (AMO), ainsi que son cahier des charges?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme est toujours à l'arrêt. Des discussions ont toutefois repris voici quelques semaines, à l'initiative des cabinets de la secrétaire d'État Sarah Schlitz et du ministre flamand Bart Somers. À ce propos, constatant l'enlisement des débats autour de ce plan d'action, le pouvoir fédéral a demandé à la Flandre d'assurer la présidence de la CIM contre le racisme, conformément au tour de rôle établi. Cette présidence lui revenait d'ailleurs déjà depuis quelques mois.

Lors de la prochaine réunion du groupe de travail de cette CIM, nous devrions recevoir une nouvelle proposition de la Flandre modifiant sensiblement le fond et la forme du projet de plan sur lequel les entités du pays travaillent déjà depuis plusieurs mois. Notons que ce plan concerne toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle méthode de travail devra être analysée par les différents membres de la CIM. En tant que ministre de l'Égalité des chances, j'ai demandé à mon cabinet et mon administration de déjà travailler sur les scénarios qui pourraient résulter de la proposition flamande.

Comme la Coalition NAPAR et les intervenants de terrain, je suis convaincu que l'heure est à l'action, concertée ou non. La Fédération Wallonie-Bruxelles est d'ailleurs déjà très active sur le front de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie au travers de ses compétences. Encore la semaine dernière, j'ai

lancé une nouvelle campagne de lutte contre le racisme axée sur le site Pasdrole.be. Celle-ci s'accompagne d'animations du MRAX dans les écoles secondaires qui en feront la demande.

Concernant le nouveau dispositif de sensibilisation des jeunes à la prévention et à la lutte contre le racisme, le projet de décret vient d'être adopté en première lecture par le gouvernement. Doté d'un budget d'environ 500 000 euros, le dispositif permettra d'octroyer une subvention aux AMO dans le cadre d'un appel à projets bisannuel portant sur la prévention et la lutte contre le racisme, la polarisation, la promotion de l'interculturalité et de la citoyenneté et s'adressant plus particulièrement aux jeunes en difficulté.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir annoncé que vous avanceriez dans le cadre de vos compétences si la concertation, notamment avec la Flandre, s'avère impossible. C'est un important message à faire passer aux membres de la Coalition NAPAR et à l'ensemble de la société.

Les actions entreprises doivent, en revanche, faire l'objet de concertations avec les premiers concernés, c'est-à-dire les personnes qui vivent des faits de racisme. Grâce à la Coalition NAPAR et à d'autres associations, qui font un travail de terrain remarquable, il sera possible d'obtenir des résultats plus satisfaisants que la situation actuelle au sein de notre société.

1.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État d'avancement du chantier des sanitaires dans les écoles»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le 15 décembre 2021, notre Parlement a adopté le décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022. Au vu des difficultés rencontrées par les pouvoirs organisateurs dans la mise en œuvre des travaux de rénovation dans le contexte pandémique, de l'indisponibilité des entreprises sur le marché de la construction et, pour certains, des inondations dramatiques survenues en juillet dernier, le délai de l'appel à projets relatif au plan sanitaire a été repoussé du 31 décembre 2021 au 30 juin 2022. Lancé en juin 2020, ce dispositif a été doté depuis lors d'un budget cumulé de 25 millions d'euros.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'évolution des dossiers introduits et traités auprès de vos services? Quelle est l'évolution des données à votre disposition, et ce, sous le prisme des différents réseaux de l'enseignement? Des mesures particulières ont-elles été prises pour renforcer l'information et la sensibilisation des pouvoirs organisateurs à l'existence des moyens mobilisés par le gouvernement? Auriez-vous été averti d'éventuelles sources de difficultés pour les porteurs de projets? Dans ce cas, pourriez-vous apporter un bref éclairage sur leur nature ainsi que sur les solutions proposées?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Depuis le dernier bilan que j’ai dressé en commission, nous avons constaté une accélération de l’introduction des dossiers auprès de l’administration. À ce jour, 281 dossiers sur 448 ont été déposés, ce qui représente un montant de 12,5 millions d’euros. Parmi les dossiers introduits, 193 sont déjà passés en Commission inter-caractère (CIC) et ont donc reçu une promesse ferme de subvention. À propos de la répartition entre les réseaux d’enseignement, 46 dossiers passés en CIC concernent l’enseignement libre, 70 l’enseignement officiel subventionné et 77 Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Malgré cette accélération de la mise en œuvre, nous constatons tout de même que de nombreux dossiers doivent encore être finalisés et déposés à l’administration. Afin de battre le rappel et d’informer l’ensemble des pouvoirs organisateurs de la décision de prolonger le délai de remise, un courrier a été envoyé au mois de février à l’ensemble des pouvoirs organisateurs ayant reçu un accord de principe et n’ayant pas encore soumis leur dossier finalisé à l’administration. Ainsi, 160 pouvoirs organisateurs ont été contactés.

Concernant les difficultés qui justifient le retard de mise en œuvre, les pouvoirs organisateurs ont principalement cité une surcharge de travail liée à la crise sanitaire et aux réformes en cours. En effet, ayant dû concentrer leurs forces ailleurs, ils ont pris un peu de retard dans l’introduction des dossiers. Face à ce constat, il y a peu de solutions. C’est la raison pour laquelle nous avons décidé, à la fin de l’année dernière, de prolonger, par le biais du décret-programme, le délai de remise des dossiers.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ce bilan des avancées de ce chantier, qui sont encourageantes.

1.4 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «École de la maréchalerie»

Mme Françoise Schepmans (MR). – En 2020, à la suite du rachat des parts détenues par les services du GO!, l’enseignement obligatoire de la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles est devenue l’unique propriétaire de l’ensemble des locaux abritant l’antenne bruxelloise de l’École de la maréchalerie, située à Anderlecht. Cette opération a visé à la fois le remembrement de l’ensemble de la propriété et l’optimisation des ateliers afférents aux métiers de la forge et du cheval.

À cet égard, il avait été prévu, dans un premier temps, que les différents services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) mènent une réflexion active sur l’offre scolaire de ce site et, plus largement, dans l’ouest de la Région bruxelloise. Par ailleurs, des études programmatiques pourraient débiter afin de soutenir la réalisation des travaux d’aménagement et d’occupation des lieux. En attendant, les locaux libérés par la Communauté flamande ont été placés sous gardiennage en raison de leur inoccupation.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier? Qu'est-il prévu pour le site de l'École de la maréchalerie? Quelles sont les étapes du cahier des charges de vos services? Des échéances ont-elles été fixées?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, les services de WBE travaillent toujours activement afin de mener une réflexion globale concernant l'offre scolaire de ce site et, plus largement, de l'ouest de la Région bruxelloise. À terme, WBE souhaiterait y proposer une offre scolaire pertinente. La réflexion est déjà bien entamée, mais les services attendent des informations supplémentaires et les résultats liés à la réforme plus globale de l'enseignement qualifiant, qui est menée en parallèle.

Le programme et le calendrier relatifs à l'utilisation des bâtiments sont largement tributaires de la réforme et des réflexions propres à WBE. Actuellement, en raison du nombre décroissant d'élèves, du coût et de la difficulté de faire venir et entrer des chevaux dans la Région bruxelloise, il a été décidé de déplacer l'ensemble de l'activité de maréchalerie sur les deux autres sites de l'école, à savoir Ghlin et Libramont.

Depuis le début du mois de septembre 2020, l'école a ouvert une nouvelle section pour former des assistants vétérinaires. Elle remplace la formation en maréchalerie et complète le secrétariat général de l'école ainsi que le cursus en ferronnerie, qui est toujours dispensé sur le site anderlechtois. L'ouverture d'une section d'esthétique canine est, quant à elle, envisagée pour la rentrée de septembre 2022. À ce jour, l'aménagement et l'occupation définitive des locaux de la maréchalerie sont toujours à l'étude.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, il n'y avait évidemment plus de raison de maintenir une activité de maréchalerie dans le quartier de Cureghem, puisqu'il n'accueille plus aucune activité équestre. Le déplacement de l'École de la maréchalerie me semble donc tout à fait normal. Cependant, nous ne pouvons pas attendre l'aboutissement de la réforme de l'enseignement qualifiant pour donner une nouvelle fonction à ces bâtiments. Les sections d'esthétique canine et d'assistant vétérinaire sont intéressantes, mais elles ne suffiront pas à redynamiser ce site situé au cœur de Bruxelles. Les besoins des jeunes en termes de qualification sont très grands en Région de Bruxelles-Capitale. Il faut donner un coup d'accélérateur pour faire aboutir ce dossier et trouver une nouvelle affectation à ce site.

1.5 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Rénovation des salles de sport en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Nous avons déjà beaucoup débattu au sujet de la rénovation des bâtiments scolaires. Ce fameux chantier est en partie à l'arrêt,

mais laisse présager le meilleur. Les différents pouvoirs organisateurs attendent depuis des années de voir aboutir un tel projet.

Monsieur le Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles participe-t-elle, plus spécifiquement, à la rénovation des infrastructures sportives dans les écoles, comme les salles de gymnastique ou les salles multisports? Le premier contact de l'enfant avec le sport se déroule souvent à l'école. Cette étape permet de sensibiliser l'élève à la pratique d'une discipline sportive; c'est notamment crucial pour le développement du sport au féminin. Toutefois, la qualité de l'infrastructure est essentielle.

Avez-vous prévu un plan de rénovation spécifique pour les salles de sport dans les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Ce projet est-il intégré dans le chantier des bâtiments scolaires? Existe-t-il un cadastre qui établit les besoins concernant la rénovation des infrastructures sportives dans les écoles?

Comment allez-vous répondre aux demandes légitimes en la matière? S'il est essentiel d'encourager les jeunes à faire du sport, il importe aussi d'améliorer les conditions de travail des professeurs d'éducation physique, dont le travail doit être valorisé. Souvent, le cours de sport est considéré comme un loisir. Pourtant, les élèves y travaillent leur bien-être, leur santé mentale, et y apprennent le dépassement de soi, les efforts, la solidarité. Il est également possible, lors des cours d'éducation physique, de mener un travail sur l'histoire et le devoir de mémoire du sport, pour promouvoir nos sportifs internationaux, nos grands athlètes, nos ambassadeurs du sport.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La Fédération Wallonie-Bruxelles a pour devoir de mettre à disposition des occupants des sites dont elle a la charge de propriété des infrastructures sportives en adéquation avec leurs missions. La Fédération doit aussi gérer l'ensemble de ses infrastructures sportives situées sur les territoires wallon et bruxellois. Sont concernés les centres sportifs, les centres de conseil du sport (CCS), le Centre ADEPS de prêt de matériel sportif (CAPmaS) et les bâtiments scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), sur lesquels j'exerce la tutelle. La Fédération a également pour mission de subventionner les travaux visant les locaux d'éducation physique des infrastructures scolaires.

Sur la base de critères d'éligibilité, les programmes de subvention peuvent répondre aux besoins des pouvoirs organisateurs pour leurs infrastructures scolaires sportives, dans le respect des normes physiques et financières. Le programme prioritaire de travaux (PPT) prévoit ainsi un critère visant à «remédier à l'absence ou la déficience de préau, de réfectoire, de salle d'éducation physique».

En outre, un pouvoir organisateur peut solliciter des subventions pour son infrastructure scolaire sportive auprès de la Région dont il relève, en supplément des

subventions de la Fédération, afin de procéder à des travaux plus importants correspondant à des pratiques sportives plus professionnelles et accessibles à un plus large public extérieur à l'école. La Fédération subventionne alors au prorata des normes physiques en vigueur, détaillées dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 fixant les règles qui déterminent le besoin en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux.

Par ailleurs, la Wallonie a lancé, il y a quelques mois, un appel à projets spécifique pour le financement d'infrastructures sportives partagées, dans un contexte de partenariat entre les pouvoirs locaux, les établissements scolaires et les clubs sportifs locaux.

Les candidatures pour l'appel à projets du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) doivent porter sur le remplacement d'un bâtiment inadapté et vétuste, abritant des locaux sportifs scolaires. Notons que le résultat de l'analyse et du classement des candidatures reçues dans le cadre du PRR n'est pas encore connu.

Une large majorité des établissements scolaires du réseau WBE ouvrent déjà leurs infrastructures scolaires au public extérieur intéressé. Les moyens dégagés par ces mutualisations permettent à l'établissement de mieux rentabiliser les coûts liés à l'utilisation de leurs infrastructures.

Je rappelle qu'avec WBE et la ministre des Sports, nous nous sommes engagés à construire un nouveau complexe scolaire combiné à un nouveau centre ADEPS pour les sports urbains. Ce complexe mixte, qui sera situé rue Léopold De Swaef à Anderlecht, permettra de mutualiser les équipements sportifs au profit des stagiaires et des élèves et de faire usage de l'internat lors des vacances scolaires. C'est un excellent exemple de gestion d'investissements conjoints.

Nous avons toujours porté une attention particulière à la rénovation des salles de sport dans nos procédures de subvention et dans la bonne gestion du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les locaux sportifs, au sens général du terme, constituent un patrimoine qui doit être entretenu, conservé et même réhabilité au besoin.

Outre les projets liés au PRR, le lancement d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire conduira inévitablement à consacrer plus d'attention aux équipements sportifs situés dans l'école et aux alentours. Le développement corporel fait partie des axes du Pacte pour un enseignement d'excellence, et cet objectif ne pourra être atteint sans des infrastructures adéquatement aménagées.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Le dossier est transversal. D'une part, Monsieur le Ministre, vous cherchez à lancer des synergies avec la Région wallonne. D'autre part, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut également mutualiser, en interne, les

ressources des centres ADEPS au profit des établissements scolaires. Il serait intéressant de renforcer encore les liens entre l'ADEPS et l'école, à tout le moins lorsqu'une infrastructure ou un pouvoir organisateur en fait la demande.

Il importe aussi d'identifier les freins administratifs. Vous avez ainsi cité les entraves à l'accès aux subventions, que ce soit dans le cadre du PPT ou du PRR. Une simplification administrative serait donc la bienvenue. En ce qui concerne le PRR, il conviendra d'examiner si les pouvoirs organisateurs parviennent à remplir les critères.

Par ailleurs, le projet de complexe mixte à Anderlecht est également intéressant. D'une manière ou d'une autre, nous devons réfléchir à la question du personnel: dès le moment où l'on mutualise des ressources, le «syndrome du concierge» fait son apparition. En effet, l'infrastructure seule ne suffit pas: encore faut-il disposer des moyens nécessaires pour accueillir dans les meilleures conditions les clubs ou les entités qui viendraient s'intégrer dans le dispositif.

Enfin, je reviendrai vers vous en ce qui concerne le fameux cadastre des besoins de rénovation des salles de sport.

1.6 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Rapport final sur l'état des infrastructures scolaires»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – D'emblée, je signale que je partage le point de vue de M. Vossaert sur la nécessité d'un cadastre spécifique aux salles de sport. C'est un sujet intéressant qui mériterait d'être creusé au sein de cette commission.

Le chantier des infrastructures scolaires est fondamental. Les moyens dégagés dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) sont conséquents. Ils doivent permettre d'atteindre un objectif: la qualité de tous les bâtiments scolaires. En effet, l'ensemble du parc immobilier doit atteindre un niveau de qualité satisfaisant afin de garantir l'épanouissement des apprenants, des équipes éducatives et des personnes qui fréquentent ces lieux. C'est une question de société fondamentale pour mon groupe. La transition écologique du bâti est également un enjeu fondamental. Il ne s'agit pas uniquement de revoir l'isolation des écoles; la transition écologique implique l'innovation architecturale, l'emploi de matériaux durables, etc.

Les moyens débloqués doivent être affectés efficacement à la rénovation des infrastructures scolaires. L'ampleur de ce chantier est énorme et les besoins sont considérables. Mon groupe et moi-même avons largement soutenu ce projet. La Cour constitutionnelle, dans son arrêt du 24 février 2022, insiste sur cette ambition.

Lors de l'interpellation que M. Antoine a développée au sein de cette commission voici deux semaines, j'ai insisté sur un outil central qui doit servir à rééquilibrer

et objectiver les investissements en fonction des besoins: le cadastre. Pour connaître les besoins, identifier les investissements prioritaires et améliorer la qualité de l'infrastructure architecturale, il nous faudra inévitablement un cadastre.

Un premier rapport sur la question nous a été présenté en commission en juillet dernier. À la page 11 de ce rapport figure la mention «Vers un cadastre des infrastructures scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, au-delà des résultats utiles au déroulement des groupes de travail». L'enquête s'est poursuivie, notamment afin de chiffrer et d'identifier les besoins en investissement. Je lis un extrait du rapport: «Il sera possible d'identifier les typologies de travaux nécessaires à la remise en état du parc immobilier scolaire (constructions nouvelles, rénovations lourdes, interventions ponctuelles et/ou de maintenance.» Les besoins doivent être localisés, les travaux doivent être ciblés et les investissements doivent être rééquilibrés pour améliorer la qualité de tout le parc immobilier.

Cet extrait du rapport montre à quel point il est important de disposer d'un cadastre pour répondre de manière optimale aux besoins. Une proposition est d'ailleurs d'ajuster et d'actualiser ce cadastre en permanence afin d'en faire un outil d'aide à la décision pour l'investissement dans les bâtiments scolaires. Pour moi, c'est fondamental!

Monsieur le Ministre, après la première présentation de l'enquête réalisée par la Sonecom, quand pourrons-nous disposer de la version finale? Comment les différents groupes de travail du chantier des bâtiments scolaires ont-ils été associés à ces analyses complémentaires? Le rapport final de la Sonecom sera-t-il prioritairement présenté au Parlement? Je suis impatiente de connaître ces résultats pour savoir comment les chantiers évolueront.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je tiens à vous remercier, Madame la Députée, pour votre question qui me permet de faire le point sur l'état d'avancement de cet aspect du chantier.

La Sonecom a livré un rapport global, dont les grandes lignes ont été présentées en juillet 2021. Une relecture attentive de ce rapport a ensuite été effectuée et des corrections y ont été apportées. À l'issue de ces dernières, il s'est avéré nécessaire de solliciter un travail supplémentaire afin d'isoler et donc de mieux comprendre les données issues de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale (EPS). Des lacunes ont donc été complétées. En effet, vu les taux de participation variables entre niveaux et entre réseaux, il s'avérait difficile d'identifier des diagnostics propres aux établissements relevant du groupe de travail n° 3 (GT3). La Sonecom a donc été mandatée pour livrer un rapport spécifique portant uniquement sur les données relatives aux écoles supérieures des arts (ESA), aux hautes écoles et à l'EPS.

Par ailleurs, le rapport définitif du chantier est en cours d'achèvement. Nous aurons l'occasion de le présenter prochainement au Parlement, ainsi que les rapports de l'enquête qui en font partie. Les rapports finaux de l'enquête seront joints au rapport global du chantier dans les prochaines semaines. Dans le même temps, l'administration a récupéré toutes les données issues de l'enquête avec trois objectifs: premièrement, stocker les données récoltées de manière sécurisée, opération simple uniquement en apparence, car les systèmes utilisés par Sonecom et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) ne sont pas parfaitement compatibles; deuxièmement, interroger ces données pour alimenter les réflexions du chantier en faisant de nouveaux croisements; troisièmement, structurer ces données afin qu'elles constituent la base de données spécifiques aux bâtiments scolaires et soient connectées à un outil de pilotage pour le suivi des dossiers de subvention et l'analyse de l'évolution des infrastructures scolaires dans le contexte de la transition climatique.

Autrement dit, il faut s'assurer que les subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles contribuent aux objectifs définis en ce qui concerne la réduction de la consommation et la diminution de l'empreinte carbone. Il faut aussi s'assurer que les travaux financés participent à l'évolution des pratiques pédagogiques telles que définies dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. À terme, il s'agit de disposer d'une base de données la plus exhaustive possible en s'assurant que chaque demande de subvention soit précédée d'une implémentation dans la base de données. De la sorte, cette base de données deviendra progressivement un cadastre, si possible exhaustif, des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette connexion à l'outil de pilotage permettra une gestion facilitée et plus efficiente ainsi qu'un suivi des objectifs à atteindre tant pour l'administration que pour les demandeurs qui devraient avoir accès à leur dossier. Cet outil sera également connecté à d'autres bases de données, notamment celle des Régions qui sont responsables du suivi des certificats PEB, celle du pouvoir fédéral en ce qui concerne le cadastre, ou encore le Fichier des adresses et des structures des établissements (FASE) pour l'enseignement.

Enfin, chaque fédération de pouvoirs organisateurs a reçu le rapport global ainsi qu'une extraction des données propres à son réseau. Je suis sûr que nous irons plus loin sur les perspectives lorsque nous aurons obtenu le rapport et que nous en discuterons en présence de la responsable du chantier.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, quand disposerons-nous de la version finale du rapport?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'aimerais disposer du rapport en avril prochain et,

dans la foulée, le présenter en primeur au gouvernement. En mai, je pourrai certainement le présenter au Parlement et y avoir une discussion avec vous et avec la responsable du chantier.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je préférerais que vous présentiez ce rapport en primeur au Parlement. Néanmoins, je comprends votre point de vue.

Par ailleurs, je pense que le cadastre représente une base de données, un outil d'aide à la décision qui sera très pertinent pour rééquilibrer l'affectation des moyens et répondre notamment à l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Je vous ai soutenu dans cette démarche en affirmant qu'un travail en différentes phases était nécessaire. Il s'agit d'un dossier complexe. Je crains que vous sous-entendiez que nous compléterons le cadastre en fonction de certains éléments. La discussion du rapport prochainement au sein de notre Parlement constitue une excellente étape.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de M. Maxime Hardy, intitulée «Enjeux de l'intelligence artificielle en Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulées «Outils de pilotage et de prévision concernant la création de places dans les écoles» et «Inégalités entre les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)», et de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Projet de nouvelle école dans le quartier des Grands Prés à Mons», sont retirées.

Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de M. Yves Evrard, intitulée «Avenir des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)», et de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Rapport d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, sur les discriminations subies par les afrodescendants et afrodescendantes», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h00.*